

Appels à projet COT 2026 - Martinique

COT = Crédit d'Orientation Territorialisé

Origine des crédits :



Ces crédits, délégués annuellement à l'ODEADOM, se répartissent comme suit :

- 6 millions d'euros provenant du programme 123 "Conditions de vie en Outre-Mer", du MOM ;
- 920 000 € du programme 149 "Financement de projets s'inscrivant dans les orientations de la politique ultramarine en faveur de l'agriculture", du MAASA.

Objectifs de l'utilisation de ces crédits :

5 axes stratégiques

- **Amélioration des savoirs** : dispositifs de formation, d'encadrement technique, de mise en réseau, projets de recherche, transfert et études ; AAP n°2/AAP n°3/AAP n°4/AAP n°6
- **Structuration des filières locales** notamment par l'encadrement administratif ; AAP n°1
- **Développement de l'alimentation locale**, projets partenariaux, promotion, événements de promotion, démarches de traçabilité, les investissements dans le secteur de la production primaire et en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles ; AAP n°7/AAP n°3
- **Promotion de l'agroécologie avec les investissements** dans le secteur de la production primaire et en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles ;
- **Amélioration des conditions de travail** et développement de l'attractivité des métiers : AAP n°5 /AAP n°3

Orientation de ces crédits en Martinique pour 2026 :

8 régimes d'aide mobilisés : pour 7 Appels à projets (Conseil et Actions d'information au sein du même AAP).

+ 2 appels à manifestation d'intérêt (AMI) : Etudes et projets Interdom



Un nouveau régime d'aide mobilisé en 2026 : Aide aux services de remplacement, suite à la mise en route du groupement d'employeur (GEAM).

Les AAP s'inscrivent dans les stratégies nationales et locales en lien avec la LOSARGA et le PSA.

Les grilles de sélection apprécient la cohérence des candidatures avec ces stratégies et notamment avec :

- Le développement de l'autonomie alimentaire ;
- Le nombre de maillons des filières agricoles impliqués : la production primaire, les transformateurs et les opérateurs de commercialisation ;
- Le renouvellement des générations en agriculture et l'attractivité des métiers ;
- Le public visé ;
- La dimension innovante du projet.

Les procédures des AAP sont régies par le guide de procédure COT ODEADOM du 20/04/2026.

Appels à projet COT 2026 - Martinique

